

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 12 juillet 2019 portant création du diplôme d'Université Fiducie;

VU la proposition du Directeur de la Faculté Droit, Economie et Gestion de l'Université d'Orléans ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **Diplôme Universitaire Fiducie**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Patrice HOANG** **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- **Mme Sabrina LE NORMAND-CAILLÈRE** **Professeur des Universités**

Membres du jury :

- **Mme Aline CHEYNET DE BEAUPRÉ** **Professeur des Universités**
- **M. Bruno ROBIN DE MALET** **Avocat fiduciaire**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2023



Éric BLOND